

autres juges seraient de sexe masculin. Or, pour de nombreuses affaires, par exemple le droit familial ou bien en matière de LAVI – c'est-à-dire la loi sur l'aide aux victimes – il est très judicieux qu'une femme s'occupe de cette affaire. Nous aurions au moins une femme parmi les présidents de la Sarine. En outre, M<sup>me</sup> Anne-Sophie Peyraud maîtrise bien l'allemand quoiqu'elle soit de langue maternelle française.

### Rapport N° 84

sur la votation cantonale du 1<sup>er</sup> juin 2008 et sur l'élection du préfet de la Sarine les 1<sup>er</sup> et 22 juin 2008<sup>1</sup>

#### Discussion

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Puisque, dans sa grande sagesse, le Grand Conseil a continué à confier au Conseil d'Etat la charge de procéder à l'assermentation des préfets, le Conseil d'Etat procèdera donc à cette cérémonie aujourd'hui, après la séance du Grand Conseil, et la Direction des institutions procèdera au passage des dossiers directement après l'assermentation.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Validation du mandat de préfet de M. Carl-Alex Ridoré

**Le Président.** Lors de sa séance du 22 août 2008, le Bureau du Grand Conseil a examiné le rapport N° 84 concernant notamment l'élection du préfet de la Sarine des 1<sup>er</sup> et 22 juin 2008. Ce rapport indique qu'au terme du premier tour de scrutin le 1<sup>er</sup> juin, aucune personne candidate n'a obtenu la majorité absolue. Par conséquent, un second tour de scrutin, à la majorité relative, s'est déroulé le 22 juin. M. Carl-Alex Ridoré a obtenu 11 706 suffrages sur 19 620 votes. Il a ainsi été élu au deuxième tour.

Sur ces considérations, le Bureau constate que le remplacement du préfet démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques. De ce fait, il propose au Grand Conseil, en vertu de l'article 60 al. 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques, de valider l'élection du préfet, M. Carl-Alex Ridoré. Je souhaite d'ores et déjà plein succès à notre ancien collègue dans sa nouvelle fonction.

– Ce mandat est validé tacitement.

### Projet de décret N° 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal<sup>2</sup>

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission des routes et cours d'eau a étudié le projet N° 71 en date du 20 août dernier. Cet objet, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des projets de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal, nous a convaincus. Sa nécessité et ses objectifs sont dictés par le vieillissement des ouvrages et l'arrivée des véhicules autorisés à 40 tonnes. C'est pourquoi, afin de régler cette problématique, une analyse a été effectuée et des solutions furent proposées. La durée d'exécution des travaux est prévue sur une dizaine d'années, le but étant de permettre l'accès des 40 tonnes à l'ensemble du réseau cantonal et d'assurer la pérennité de certains ouvrages vieillissants.

Le message N° 71 nous rappelle l'état des objets du crédit de 1998 déjà. Tous les ouvrages prévus ont été assainis et les devis respectés. Toutefois, M. le Commissaire a informé la commission que le pont sur la Trême à Broc n'est plus en mesure de reprendre les charges des 40 tonnes. Il est prévu d'assainir cet ouvrage entre 2001 et 2012. De plus, le plan annexé au message mentionne le viaduc de Chiètres; ce dernier n'est pas concerné par le projet car il devrait passer entièrement à la charge de la Confédération. Par conséquent, nous devons tenir compte de douze objets à renforcer et de cinq ouvrages à assainir, ceci pour les travaux les plus urgents.

L'Ecole polytechnique de Lausanne – l'EPFL – a été sollicitée pour trouver des solutions modernes aux assainissements par l'emploi de béton haute performance, ceci en tenant compte des normes SIA en vigueur. Une collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg est aussi souhaitée par la commission.

Quant aux participations financières, elles sont réparties en subventions pour les objets communs entre propriétaires d'ouvrages, avec les CFF pour le pont de la Fonderie et le canton de Berne pour le pont du Sodbach dont la gestion est confiée au canton de Fribourg. Pour le reste, les communes participent aussi avec les mesures d'amélioration de leurs ouvrages, soit par la création de trottoirs ou d'amélioration de canalisations. Sur la base des explications et des documents que nous avons examinés, la commission des routes et cours d'eau est entrée en matière et est persuadée de la nécessité de cet engagement financier.

C'est pourquoi nous proposons d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret tel que présenté pour un montant de 7 567 000 francs.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1618ss.

<sup>2</sup> Message pp. 1533ss.